

**Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles :
Une grande avancée...**

Mais bien des sujets restent sans réponse

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1^{er} janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement aux familles.

Les modifications de la circulaire de l'Assurance Familiale apportent depuis longtemps à une réforme en profondeur du dispositif d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des familles, et en particulier à une simplification des conditions d'accès aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, critères d'éligibilité, modalités d'évaluation, etc.

Ensemble, elles visent à améliorer les services apportés par la simplification de la structure de l'aide, la simplification des conditions d'accès aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, critères d'éligibilité, modalités d'évaluation, etc.

La mise en conformité de la situation familiale, l'extension des possibilités d'accès aux services d'aide et d'accompagnement à domicile, la simplification des modalités d'évaluation, une nouvelle formule de financement pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, la mise en œuvre de nouvelles modalités de financement, etc.

[Communiqué] Refonte du dispositif CNAF d'aide à domicile aux familles : Une grande avancée... Mais bien des sujets restent sans réponse

28 juillet 2021

La simplification de la circulaire CNAF de 2016 officialisée ce jour et applicable dès le 1er janvier 2021 marque un tournant inédit pour les services d'aide et d'accompagnement...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL: <https://afcharente.fr/actu-adedom/communiqu-refonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>

Liens

[1] <https://afcharente.fr/actu-adedom/communiqu-refonte-du-dispositif-cnaf-daide-domicile-aux-familles-une-grande-avancee>